

LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (CAE) : AGISSONS ENSEMBLE POUR L'EMPLOI DE VOTRE COMMUNE



Description :

Favoriser le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle ou éloignées de l'emploi.

Pour qui ?

Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements scolaires, organismes à but non lucratif, personnes morales chargées de la gestion d'un service public.

Quel type de contrat peut-on mettre en place ?

CDI ou CDD de 12 mois renouvelable 6 mois dans la limite de 24 mois avec une durée de travail à 20h minimum par semaine. Dérogation possible pour les travailleurs handicapés ou les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans bénéficiaires de minima sociaux dans la limite de 60 mois.

Pour quel public ?

- demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) (12 mois de chômage sur les 18 derniers mois ou 24 mois de chômage sur les 36 derniers mois)
- bénéficiaires du RSA
- demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (sans notion d'ancienneté d'inscription au chômage)
- demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés de 30 ans et plus (sans notion d'ancienneté d'inscription au chômage)

Quelles sont les aides ?

70 % du SMIC brut par heure travaillée dans la limite de 20h par semaine, et jusque 22h par semaine pour les demandeurs d'emploi de très longue durée (24 mois dans les 36 derniers mois).

90% pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, et pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés de 30 ans et plus.

Aide dans la limite du contrat et sur 2 ans maximum.

Exonérations de charges.

Le coût mensuel restant à la charge de l'employeur (CAE 20h à 70 %) = 360 €.

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

Le salarié est accompagné par un référent et par un tuteur et peut avoir accès aux différents dispositifs de formation mis en place dans l'entreprise ou dans la structure qui l'emploie.

Qui contacter pour engager cette démarche ?

- | | | |
|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| • Pôle Emploi | Tel : 39.95 | |
| • Cap Emploi | Tel : 02.38.78.18.90 | Email : clefevre@capemploi45.net |
| • Mission Locale de l'Orléanaise | Tel : 02.38.78.91.92 | Email : espace.emploi@mlo.fr |
| • Mission locale de Montargis/Gien | Tel : 02.38.98.73.60 | |
| • Mission locale de Pithiviers | Tel : 02.38.30.78.06 | |

Des municipalités du Loiret ont signé des contrats en CUI CAE mais sur quel poste ? (quelques exemples)

- en espace vert
- en tant qu'agent administratif